

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

*L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

**Représentés:**

**Présents non votants :**

**Excusés:** Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

Objet: Culture - Orchestre du Pays

### 1/ Adoption de tarif du spectacle de l'Orchestre du Pays « Un Pays pour Laura »

L'Orchestre du Pays a la volonté de donner, sous un angle artistique, un éclairage sur l'histoire locale. Le sujet retenu pour 2016 mettra en avant « le parler Occitan » au travers d'évènements historiques et actuels de notre territoire. Comme pour toutes les créations de l'Orchestre de Pays, l'idée est toujours de raconter une histoire avec un ancrage territorial qui permet de sensibiliser la population et les nouveaux arrivants à la culture régionale, à travers un thème porteur, mais aussi à une formation musicale d'ensemble en tant qu'identité locale.

118 choristes et 58 musiciens participent à cette nouvelle création composée par Joël Drouin. Deux comédiens interpréteront le texte écrit par Jean Tuffou. La conduite technique du spectacle fait l'objet d'une consultation pour la création lumière, la location du matériel et la prestation technique de chaque concert.

Il convient de déterminer les tarifs de la billetterie :

- A partir de 12 ans : 8 € en tarif unique,
- Invités : exonéré (élus de la commune et représentants des financeurs),
- Enfants de moins de 12 ans : exonéré.

Le personnel du Pays et un accompagnant au choix pour chaque membre de l'orchestre disposent d'un billet exonéré pour une représentation.

### 2/ Convention de partenariat avec les communes accueillant le spectacle

Afin de pérenniser cette action, plusieurs options ont été évoquées et certaines écartées, comme l'instauration d'une cotisation lors de l'inscription des membres de l'Orchestre. Les choristes, comédiens et instrumentistes sont engagés par ailleurs dans des associations sur le territoire qui demandent une participation annuelle. Depuis sa création, l'Orchestre du Pays est fondé sur l'ouverture et l'engagement volontaire de ses membres, mais aussi sur l'accès à la pratique musicale pour tous. Cette option serait donc contraire à la politique culturelle du Pays.

L'idée proposée est d'impliquer financièrement les communes du Pays dans l'accueil de la manifestation à hauteur de 1 000 € pour une soirée et 1 500 € pour deux soirées consécutives sachant que le coût d'une représentation est estimé approximativement à 6 625 €. La commune ou la communauté de communes qui accueille le spectacle supporte depuis 2007 un coût indirect qui correspond au repas froid offert aux 180 membres de l'orchestre et en termes de personnel pour l'équipement du site ou de la salle. Cette participation financière complémentaire

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2016

034-253403554-20160401-2016\_01\_04\_09-DE

permet de valoriser l'engagement de la commune dans un partenariat plus étroit. Trois représentations seront programmées sur le périmètre du Pays en 2016 et quatre en 2017 hors programmation culturelle départementale. Dans ce cas, il est proposé de conclure une convention de partenariat, dont le projet figure en annexe de ce rapport, entre le Président du Pays et le Maire de la commune qui accueille le spectacle ou le Président de la communauté de communes si la programmation est intercommunale. Cette convention sera accompagnée de la fiche technique d'accueil du spectacle et du plan d'implantation scénique afin de permettre aux services concernés de suivre une feuille de route complète.

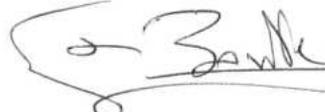
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de la tarification telle que définie ci-dessus et sur le principe de l'établissement de ces conventions par le Syndicat Mixte et de bien vouloir l'autoriser en cas d'avis favorable, à les signer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adoption de la tarification telle que définie ci-dessus et sur le principe de l'établissement de ces conventions par le Syndicat Mixte et autorise le Président à les signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,  
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2016 034-253403554-20160401-2016_01_04_09-DE